

Résolution de la CEF des 24 et 25 mars 2026

La CEF se réunit alors que la guerre fait rage sur tous les continents : génocide du peuple palestinien, poursuite de la guerre meurtrière en Ukraine, kidnapping de Maduro, siège et asphyxie de Cuba, destruction meurtrière du Liban, bombardements massifs contre l'Iran mettant toute la région à feu et à sang...

La CEF participera à toutes les initiatives pour obtenir un cessez-le feu immédiat, l'arrêt des livraisons d'armes, et l'arrêt de la participation du gouvernement Macron-Lecornu à cette folie meurtrière. Dans l'unité, par les mobilisations, on peut stopper les guerres.

Le président Macron appelle à produire des armes « plus vite, en masse ». Il veut imposer la militarisation de toute la société, en visant particulièrement la jeunesse. La CEF refuse la transformation de l'Ecole et de l'enseignement supérieur en lieu d'enrôlement et de propagande ! La mission de l'Ecole et de l'université n'est pas d'envoyer nos élèves ni nos étudiants à la guerre !

La CEF revendique l'arrêt des dispositifs « classes défense et sécurité globale » et de tout projet reposant sur un partenariat entre École et Armée, l'abandon du service national volontaire et de la conscription, l'abandon du projet de loi sur l'enseignement à la défense.

Pour toutes ces raisons la CEF est favorable à ce que la FNEC FP-FO signe l'appel à participer au meeting international contre la guerre le 20 juin à Londres, aux côtés de militants, de parlementaires, d'artistes et d'organisations politiques et syndicales de 22 pays.

La marche à la guerre s'accompagne d'une marche à l'autoritarisme et à la répression d'Etat. La CEF exige le retrait définitif du projet de loi Yadan qui vise à criminaliser toute critique de l'Etat d'Israël. Elle s'oppose à la censure d'Etat et à la loi dite « de lutte contre l'antisémitisme » dans l'Enseignement supérieur et la Recherche. Elle combat toute remise en cause de la liberté de conscience et d'expression des personnels que ces derniers ont justement pour mission d'enseigner à leurs étudiants.

Alors que le gouvernement annonce des milliers de suppressions de postes et de fermetures de classes, et qu'il poursuit la destruction de l'Ecole, de la Culture et de la Formation professionnelle, la CEF appelle ses syndicats à rechercher l'unité la plus large avec les organisations syndicales, avec les personnels, les parents d'élèves et la jeunesse, pour dresser les cahiers de revendications et organiser les blocages, la grève et sa reconduction, en mettant en avant le refus du budget Lecornu et le refus de la guerre. Sans opposer les dates décidées par les syndicats ou les assemblées générales, la CEF appelle à s'inscrire dans toutes les mobilisations pour la satisfaction de toutes les revendications : annulation des suppressions de postes et création des postes nécessaires, augmentation générale des salaires, abrogation de la réforme des retraites, non à la retraite par point, défense du Statut et abrogation des contre-réformes...

I. Mobilisations en défense de l'École publique et laïque

Alors que l'Ecole manque de tout, le budget de guerre et d'austérité Macron-Lecornu va provoquer une hécatombe. Dans le premier degré, 1891 postes sont supprimés. Seules les académies de la Guyane et de Mayotte ne perdent pas de postes. Dans le second degré, 1365 postes sont supprimés.

Saignée à laquelle il faudra encore ajouter les postes préemptés pour les PAS ! Alors que 30 000 élèves selon le ministère sont toujours en attente de place en établissement social et médico-social, le ministre annonce la multiplication des PAS, qui ont vocation à remplacer les PIAL et permettent le

contournement des notifications MDPH. Ce dispositif composé d'un enseignant (spécialisé de préférence) à temps plein et d'un éducateur spécialisé à temps plein substitue du « coaching » à une réelle prise charge des élèves dans des classes ou des structures spécialisées. Pire, aucun poste n'est budgété pour financer ces PAS. 480 PAS ont été créés à la rentrée 2025. L'objectif est de créer 1033 PAS de plus à la rentrée 2026 et 1137 PAS encore à la rentrée 2027. Ce sont donc 1033 postes supplémentaires qui vont être préemptés pour les PAS à la rentrée 2026 ce qui va encore entraîner au moins 1033 nouvelles fermetures de classes !

Et toujours rien pour les autres corps de personnels !

Pour les postes administratifs en EPLE et les CPE, la présentation du ministère évoque un schéma d'emplois « neutre » mais c'est une nouvelle dégradation pour les services de gestion qui croulent sous la surcharge de travail !

Pour les services déconcentrés, l'annonce de la création de 80 postes ne permet pas de répondre aux besoins. Surtout, ces 80 postes sont fléchés par le ministère et doivent servir en priorité à renforcer la gestion des maîtres de l'enseignement privé.

Aux 100 postes de Psyen pris dans les réserves des 1er et 2d degré, s'ajoute la création de 100 postes d'Assistants sociaux et 100 postes de personnels infirmiers mais ces créations sont loin de répondre aux besoins dans le 2d degré alors que les orientations ministérielles organisent le glissement de certaines missions vers le premier degré.

Pas d'annonce concernant les personnels de direction en nombre bien insuffisant pour faire face aux besoins en particulier pour mettre en place une brigade de remplacement de chefs d'établissement comme le réclame la FNEC FP-FO. Les créations de postes d'inspecteurs sont très insuffisantes compte tenu de missions supplémentaires imposées par le gouvernement de contrôle de l'enseignement privé.

La CEF réaffirme l'urgence de combattre sans attendre ce budget de guerre et d'austérité !

Ces conditions inacceptables provoquent la colère et la résistance des personnels, des parents d'élèves, des lycéens et étudiants, parfois en lien avec les comités des écoles et établissements mobilisés.

A Marseille, les personnels et lycéens reconduisent les grèves et les blocages depuis le 5 mars. Face à l'ampleur de la grève et de la mobilisation, l'assemblée générale réunie le 17 mars appelle l'ensemble des écoles et des établissements scolaires, à Marseille et dans toute la France, à la grève et la manifestation le 26 mars.

D'ores et déjà des intersyndicales départementales appellent à compter du 26 mars : en Gironde, en Haute-Loire, dans la Vienne, en Moselle, en Charente. Dans l'Yonne, des blocages d'écoles sont prévus les 24, 26 et 27 mars... La FNEC FP-FO les soutient totalement.

Alors que sont dévoilées cette semaine les fermetures de classes dans le premier degré (sans doute plus de 10 000), la CEF appelle tous les personnels à construire la grève partout dès maintenant et à se réunir pour discuter de sa reconduction pour gagner sur les revendications :

- annulation de toutes les suppressions de postes
- création de tous les postes statutaires nécessaires dans toutes les catégories
- titularisation pour tous les contractuels qui le souhaitent
- un statut, un vrai salaire pour un temps plein de 24H pour les AESH
- abandon des PIAL et des PAS
- création de tous les postes spécialisés nécessaires, création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

II. Augmentation générale des salaires

La CEF réaffirme son refus d'une nouvelle année de blocage des salaires dans le privé comme dans le public avec le gel de la valeur du point d'indice.

Avec la FGF-FO, la CEF réaffirme sa revendication d'une augmentation de 32,7% de la valeur du point d'indice afin de compenser la perte du pouvoir d'achat accumulée depuis 2000. La CEF réaffirme sa revendication a minima de 10% d'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice et l'ouverture de négociations pour l'amélioration de toutes les grilles indiciaires.

La CEF dénonce l'instrumentalisation du conflit au Moyen-Orient pour justifier la flambée des prix du gaz et des carburants. La CEF exige, avec sa confédération, de ramener les prix du gaz à un niveau au moins équivalent à celui observé avant le déclenchement du conflit au Moyen-Orient, de plafonner à 1,5€ le prix des carburants, de revaloriser les salaires et les pensions du public et du privé ainsi que les barèmes des indemnités kilométriques. La CEF revendique également l'augmentation de l'ISSR et des frais de déplacements.

La CEF désapprouve la signature le 2 mars par la Confédération de l'avenant assurance-chômage qui entérine une baisse de droits pour les salariés et les agents ayant quitté leur emploi via une rupture conventionnelle. Parce que cette signature contrevient aux positions de notre confédération rappelées dans tous les CCN et le dernier congrès confédéral, la CEF en demande le retrait.

III. Défense du Statut, défense de l'École et défense des conditions de travail

La CEF se félicite de la décision de l'UIAFP-FO de ne pas participer à la réunion d'installation des discussions ouvertes par le gouvernement intitulées « Revue stratégique de la fonction publique 2035 > 2050 ».

Avec l'UIAFP-FO, la CEF considère que « cet exercice qualifié de « prospectif » nous paraît prématuré et surtout déconnecté des préoccupations immédiates des personnels... L'urgence absolue est l'ouverture de négociations en faveur du pouvoir d'achat (point d'indice, grille indiciaire et déroulement de carrière notamment). »

Avec l'UIAFP-FO, la CEF s'oppose à la réforme du temps partiel thérapeutique et des ASA liées à la parentalité et les événements familiaux qui aboutissent à une perte conséquente de droits pour les agents.

La CEF réaffirme ses revendications du congrès d'Angers d'abrogation de toutes les contre-réformes.

La CEF rappelle les positions constantes de la FNEC FP-FO, avec sa confédération, en défense du caractère national de l'Éducation. La CEF condamne les nouveaux projets de décentralisation qui s'attaquent aux collèges et aux lycées en préparant le transfert aux collectivités locales de rattachement des secrétaires généraux d'EPL.

La CEF exige l'abrogation pure et simple de la réforme du « choc des savoirs », des groupes de niveaux mais aussi de « l'heure d'approfondissement et de soutien en 6ème. La CEF exige le retour aux 26 heures d'enseignement en 6ème avec le rétablissement de l'heure de technologie et de tous les moyens supprimés par la mise en place de cette réforme.

La « lutte contre les inégalités » du ministre Geffray prévoit un « accompagnement renforcé » et des « inspections en résidence » pour 15% d'établissements pour lesquels les résultats des élèves ne sont pas jugés assez bons. La CEF réaffirme son refus de cette nouvelle provocation et se tiendra aux côtés des personnels qui refusent d'être pointés du doigt comme responsables des difficultés scolaires de leurs élèves.

Concernant la voie professionnelle, on assiste à un exercice de rétropédalage qui concède les examens en juin mais conserve un parcours différencié avec deux semaines en mars (un Y en minuscule). Si certaines organisations syndicales se contentent du retour des examens en juin, la CEF considère que

c'est une nouvelle provocation et un mépris des LP et des PLP. La CEF exige toujours le retrait de la réforme Macron-Grandjean et refuse toutes les réformes qui visent à développer l'alternance, l'apprentissage pour détruire la voie professionnelle. Les lycées professionnels n'ont pas vocation à former des jeunes pour devenir une main d'œuvre corvéable à merci notamment dans l'industrie de l'armement.

Concernant les concours enseignants, la CEF réaffirme son exigence de voir les postes ouverts et pourvus. La CEF réaffirme son refus de la réforme des concours, aggravée encore par de nouvelles décisions. Le concours spécial PE pour les candidats ayant suivi une licence PE a pour vocation de devenir la voie principale de recrutement des PE, obligeant ainsi les jeunes à choisir dès le lycée le métier de professeur des écoles en postulant via parcourep en licence PE. Le décret est également un prétexte pour supprimer la possibilité d'avoir recours aux listes complémentaires pour pourvoir à la vacance des postes en cours d'année. La liste complémentaire ne servirait désormais exclusivement qu'à pourvoir la liste principale, jusqu'au 1er octobre de l'année en cours. La CEF exige le maintien de listes complémentaires avec un nombre de lauréats suffisant pour tous les corps.

Face à cette catastrophe organisée, la CEF réaffirme ses revendications :

- Abandon de la « masterisation », concours au niveau licence (hors agrégation) avec une formation rémunérée à plein temps sous statut, pouvant être reconnue comme valant grade de master
- La prise en compte des années de formation pour l'avancement de carrière
- Retour à des épreuves disciplinaires pour les concours, avec en amont des licences disciplinaires
- Aucune inégalité devant le concours, non au concours spécifique de licence PE
- Suppression de l'engagement de 4 ans post-titularisation pour les élèves fonctionnaires.

La CEF réaffirme son refus des conséquences des « Assises » de la santé scolaire et son opposition à la création de la fonction de Conseiller Technique de PsyEN en santé mentale et au regroupement des quatre corps des INFENES, ASS, PSY EN et médecins sous l'autorité du DASEN, à « l'officialisation » des glissements de missions pour compenser la pénurie de personnel.

A presque un mois de l'échéance de la réforme de la Protection Sociale Complémentaire en santé et prévoyance, dont l'accord a été signé par toutes les organisations syndicales, sauf la FNEC FP-FO, les inquiétudes grandissent et les scandales s'annoncent, notamment pour ce qui concerne le fonds d'accompagnement social (le FAS) du régime et la prévoyance des agents en arrêt long au moment du changement de régime.

Le FAS intègre deux actions concertées : l'aide à la solvabilisation de la tierce personne (si l'état de santé de l'agent nécessite la présence d'un tiers) et la participation financière relative aux centres de vacances pour les agents et leurs enfants en situation de handicap, ce qui a pour conséquence d'exclure du bénéfice de ces aides les agents non adhérents au volet santé de la PSC. Pour la CEF, les prestations prévues par le FAS se substituent à celles de l'action sociale employeur, c'est une manière pour l'employeur de se désengager et de demander aux agents d'autofinancer l'action sociale. La CEF revendique l'augmentation des budgets de l'action sociale afin que toutes les prestations sociales statutaires, PIM, ASIA, secours soient servies à hauteur des besoins. Mais surtout, la CEF dénonce un détournement de la finalité du fonds à travers l'« aide au paiement de la cotisation enfant en faveur des familles les plus modestes ». Les organisations syndicales signataires et le ministère, reconnaissant ouvertement que le régime est trop coûteux pour les enfants et les familles, mettent en place à travers cette prestation d'aide au paiement de la cotisation enfant une subvention déguisée et systématisée afin de pallier ces tarifs élevés. La FNEC FP-FO a donc voté contre non pas l'idée de ce FAS, mais contre la manière dont les organisations syndicales signataires et le ministère prévoient de l'utiliser, de le détourner pour amortir l'impact de la réforme.

L'autre scandale concerne la situation des agents en arrêt long nécessitant la prise en charge d'une indemnisation par un organisme de prévoyance. Selon le type de contrat, ces agents pourraient bénéficier d'une poursuite de l'indemnisation ou au contraire la voir suspendue s'ils venaient à adhérer au contrat de prévoyance collective. De plus les agents, en arrêt au 1^{er} mai pourront être soumis à un questionnaire médical qui pourrait entraîner une surcotisation et/ou l'exclusion de certaines pathologies.

La CEF dénonce le refus du ministère d'exclure la sur-rémunération perçue par les agents exerçant dans les DROM en compensation de la vie chère pour le calcul du montant de la cotisation et du quotient familial. Cela a pour conséquence d'augmenter le montant des cotisations et l'exclusion des aides soumises au quotient familial prévues par le FAS. C'est la double peine pour ces agents qui subissent déjà la perte de la sur-rémunération lorsqu'ils sont en congé maladie.

La CEF réaffirme que la seule solution reste le retrait de la signature des autres organisations syndicales pour imposer une renégociation de l'accord sur la base de la liberté d'adhésion, d'une seule et unique offre couplant santé et prévoyance et basée sur une véritable solidarité entre agents.

Les personnels et des parents d'élèves sont toujours confrontés au chaos provoqué par la logique de l'inclusion systématique et forcée, avec la mutualisation des moyens, la flexibilisation des personnels et le démantèlement de l'enseignement et des structures spécialisés et adaptés. Conformément au mandat du congrès, le SF est mandaté pour organiser « en lien avec la confédération, les unions départementales et les syndicats force ouvrière des secteurs du social, du médico-social et de la santé, une nouvelle initiative nationale, si possible dans l'action commune, par la grève, avec comme première étape une nouvelle manifestation nationale à Paris. »

Dans de nombreux départements, des premières initiatives en défense de l'enseignement spécialisé ont eu lieu, parfois avec les parents et les élus. Ces initiatives sont totalement connectées avec la mobilisation en cours contre les suppressions de postes et la création des postes nécessaires, y compris spécialisés, et des places nécessaires en classes et établissements spécialisés, en particulier à travers la question des PAS. Le ministre Geffray le dit lui-même au Sénat : *« Nous avons besoin de ces PAS. Là où ils sont déployés actuellement à titre expérimental, ils fonctionnent. J'en ai vu dans l'Aisne et j'en ai vu en Côte d'Or. Dans les deux cas ils ont permis d'inverser la logique du tout compensation pour équilibrer entre l'accessibilité et la compensation. Et quand (...) on constate dans deux départements différents avec deux réalités différentes le même résultat : - 6% de prescription d'AESH et des équipes, des parents et des élèves qui sont beaucoup mieux dans leur scolarité ».*

La CEF réaffirme ses revendications concernant les AESH : un vrai statut de fonctionnaire à 24 heures temps plein pour les AESH, l'abandon des PAS, des PIAL et de la politique de mutualisation, la subrogation immédiate, l'octroi des jours de fractionnement, l'augmentation immédiate des salaires !

IV. Enseignement supérieur et recherche

La CEF dénonce la militarisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui se manifeste notamment par la venue de généraux en chefs à la Sorbonne pour faire la propagande belliciste du gouvernement, des conférences de militaires dans de nombreuses universités, la loi de programmation militaire. Cette dernière prévoit un contrôle renforcé de tous les personnels de la recherche détenteurs de connaissances susceptibles d'être utilisées par une « puissance étrangère » et impose de graves restrictions à la liberté de recherche, au statut des chercheurs et enseignants-chercheurs, en particulier lorsqu'ils travaillent avec un organisme étranger. La LPM prévoit aussi des mesures qui visent à enrôler la jeunesse pour le service militaire : calage des calendriers de Parcoursup et du recrutement pour le service militaire, octroi d'ECTS et de bonifications « engagement » à ceux qui auront fait le SMV, possibilités de périodes de césures également rétribuées en ECTS.

La CEF se félicite des rassemblements des 26 janvier, 9 mars et 16 mars contre la venue de hauts-gradés à Paris 1-Panthéon-Sorbonne, rejoints notamment par des organisations de jeunesse, et soutient toutes les initiatives pour stopper la militarisation de l'université et l'embrigadement de la jeunesse.

La CEF revendique le retrait de la loi de programmation militaire.

Pour la CEF, les « Assises de l'enseignement supérieur » sont une opération de diversion par laquelle le gouvernement cherche à associer les organisations syndicales à la définition de critères pour l'attribution des dotations budgétaires des universités, c'est-à-dire à la répartition de la misère. La CEF s'associe au boycott par FO ESR de ces « Assises ».

La CEF dénonce également la sous-dotation qui préside à la généralisation du repas à un euro dans les CROUS et appelle à toutes les initiatives qui permettent, en coordination avec les étudiants, de revendiquer les moyens nécessaires. La CEF dénonce la politique qui vise à faire payer par les étudiants les conséquences de l'austérité de guerre : en particulier la CEF s'oppose aux hausses des loyers étudiants dans les CROUS et à toute augmentation des droits d'inscriptions. Elle demande le respect intégral des droits d'inscription nationaux pour tous les étudiants, y compris les étudiants extra-communautaires et les étudiants des écoles d'ingénieurs publiques.

La CEF revendique des dotations à la hauteur des besoins, en particulier en termes d'emplois statutaires, d'équipements et de bâtiments, pour assurer l'ensemble des missions des universités, des CROUS et des organismes de recherche.

La CEF revendique l'abandon des fusions d' « opérateurs » telles que celles concernant l'IPEV (Institut Paul-Emile-Victor) et l'IFREMER ou l'AMUE (agence de mutualisation des universités) et l'ABES (agence bibliographique de l'enseignement supérieur), qui aboutiraient à la disparition d'un service de soutien à la recherche sur les pôles et à la disparition d'un service bibliographique extrêmement performant et unique au monde.

La CEF réitère sa revendication de retrait du projet de loi « régulation de l'enseignement supérieur privé », qui soutiendrait plus encore le développement du privé.

V. AFPA

La CEF condamne avec la plus grande fermeté la communication du directeur général de l'AFPA. Depuis son arrivée en septembre 2025, ses intentions pèsent lourdement sur l'ensemble des salariés, alimentant l'inquiétude et installant un climat anxieux, sans aucune visibilité ni perspective pour l'avenir de l'AFPA et de ses personnels avec les risques que cela peut engendrer.

La CEF dénonce des objectifs de développement irréalistes imposés par nos ministères de tutelles et portés par le directeur général. Ces objectifs conduisent inexorablement à l'affaiblissement, voire à la disparition de l'AFPA sur l'ensemble du territoire car subordonné à un seul objectif : l'équilibre financier, au détriment des missions de service public, des salariés et des stagiaires.

La CEF condamne la fermeture de la restauration, annoncée fin décembre 2025, alors même qu'elle constitue un pilier des services associés. Ce service est essentiel pour les stagiaires comme pour les personnels, leur permettant de bénéficier de repas équilibrés dans un lieu chauffé, accessible et convivial.

La CEF condamne également la fermeture ou le transfert des hébergements de trop nombreux centres AFPA. Certains sont amenés d'ores et déjà à être gérés par des organismes privés. Décision qui s'inscrit dans une logique de démantèlement des services associés de l'AFPA assumé par les tutelles et le Directeur Général.

Tout cela empêchant encore une fois les personnes le plus éloignées des sites, d'intégrer une formation, réduisant ainsi le nombre de stagiaires.

La CEF dénonce aussi la volonté des tutelles et de la direction visant à vider les accords de leurs substances lors de leur renégociation ! Ces pratiques dégradent les garanties collectives et ne prévoient aucune mesure visant à améliorer la santé, la sécurité, les conditions de travail. L'augmentation des signalements RPS, de l'absentéisme et des accidents du travail témoignent d'une gravité de la situation des salariés de l'AFPA.

Enfin, la CEF condamne les mesures de mobilité géographique et ou professionnelle contrainte, y compris par le biais du volontariat imposé, ainsi que les pratiques consistant à affecter des salariés à des fonctions en dehors de leur champ professionnel, sous couvert de la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP), accord que la SFNFOFPA n'a pas signé.

VI. Elections et développement

La CEF invite toutes ses structures à poursuivre le renforcement du syndicalisme libre et indépendant en continuant notre campagne d'implantation et de syndicalisation, en tenant régulièrement nos instances, en organisant les tournées d'écoles, établissements et services, en réunissant les personnels lors des réunions d'information syndicale, les assemblées générales pour établir les cahiers de revendications.

La CEF invite les sections départementales fédérales et les interFNEC à réfléchir d'ores et déjà aux listes CAP des corps où nous sommes le moins implantés.

Cela doit nous permettre d'aborder les élections professionnelles de 2026 avec détermination pour confirmer, élargir la représentativité de la fédération et conforter la première place de FO dans la fonction publique de l'Etat.

Résolution adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions